



# Les incidences financières sont difficiles à chiffrer. Etonnant...

**AVANT-PROJET** • Le Conseil d'Etat a rendu son rapport concernant les incidences financières des nouvelles dispositions prévues dans l'avant-projet.



Les constituants (et leur traducteur, à droite) vont avoir du pain sur la planche lors de la deuxième lecture qui débute la semaine prochaine.

CHRISTOPHE BOSSET



KESSAVA PACKIRY

On s'en serait douté: chiffrer les conséquences financières des nouvelles dispositions de l'avant-projet de Constitution est une tâche difficile. Le Conseil d'Etat l'avait déjà prédit en mars 2003, il le confirme aujourd'hui dans le rapport qu'il vient de remettre à la Constituante.

Ce rapport, souhaité par une majorité des constituants, porte sur les incidences financières et en personnel que l'avant-projet pourrait engendrer. Il en ressort que de nombreuses dispositions sont susceptibles d'avoir de telles incidences, directes ou indirectes. Mais l'impact dépendra de la façon dont le législateur répondra au mandat constitutionnel.

## LE SECRÉTARIAT A SON PRIX

Le Conseil d'Etat s'est tout de même efforcé, là où c'était possible, d'avancer des chiffres. Ainsi, la création d'un secrétariat propre au Grand Conseil. Selon le rapport, un tel secrétariat représente au minimum 2 ou 3 emplois pleins-temps. A quoi s'ajoute un besoin accru en infrastructures (locaux, informatique, etc.). Au total, le supplément de charges résultant de cette disposition peut être estimé

à 500 000 francs par an au moins.

Autre exemple: l'article sur les transports et les communications. Dès lors qu'elle ne prévoit plus la participation des communes, cette disposition devrait avoir une incidence sur la répartition des coûts. Il en résulterait une charge financière pour l'Etat de l'ordre de 5,8 millions de francs.

Le Conseil d'Etat évoque également largement l'assurance-maternité cantonale, qui diffère sur deux points par rapport à ce qui devrait voir le jour au niveau fédéral: l'article de l'avant-projet introduit des prestations en

faveur des mères qui n'ont pas d'activité lucrative ainsi que des prestations en cas d'adoption. Conséquences financières pour le premier cas? Entre 35 et 40% des femmes âgées de 20 à 45 ans n'exercent aucune activité lucrative, estime le Conseil d'Etat. «Il en résulte que les prestations du système fribourgeois seraient majorées dans cette même proportion par rapport au système fédéral.»

En ce qui concerne les prestations en faveur des parents ayant adopté un enfant, on peut retenir qu'il y a environ 700 adoptions par année en Suisse contre 70 000 naissances. Ce qui repré-

sente 1%. «Par conséquent, le système fribourgeois devrait engendrer un surcroît de dépenses de l'ordre de 1% par rapport aux prestations découlant du droit fédéral.»

Les nouvelles dispositions de l'avant-projet peuvent aussi engendrer des économies. Ainsi en est-il de la diminution à 110 du nombre de députés, qui entraînera des frais en moins (indemnités de séances, déplacements) estimés à 160 000 francs. Cette réduction du nombre de députés entraînera également une baisse de 15 000 francs des subventions alloués aux groupes parlementaires. KP

## Tout en main pour la deuxième lecture

La semaine prochaine ainsi que dans le courant du mois de décembre, les constituants se pencheront sur la deuxième lecture de l'avant-projet.

Une tâche qui ne sera certainement pas de tout repos, au vu notamment de ce qui est ressorti de la procédure de consultation. Ainsi, les commissions thématiques qui ont réexaminé le texte entre septembre et octobre proposent pas moins de... 88 amendements, tandis que 33 propositions de minorité ont été déposées, indique Antoine Geinoz, secrétaire général de la Constituante. Les groupes politiques ont désormais pris le relais pour préparer la session. Une session qui dépendra passablement de la manière dont ces groupes seront parvenus à accorder leurs violons. Sans quoi, les séances open end n'auront jamais aussi bien porté leur nom.

Durant cette deuxième lecture, tout reste possible:

«Les constituants et les groupes sont libres de proposer toute modification à l'avant-projet», précise Antoine Geinoz. «Lors de la troisième lecture, qui aura lieu en janvier 2004, il ne s'agira que de trancher sur les divergences entre les première et deuxième lectures.» Selon les «dispositions finales», qui seront débattues en plénum en décembre, l'entrée en vigueur de la nouvelle Constitution est prévue pour le 1<sup>er</sup> janvier 2005. Un certain nombre d'exceptions sont toutefois prévues dans des dispositions transitoires particulières.

Enfin, le secrétariat signale la démission pour raisons familiales et professionnelles de Catherine Vial-Jacquet (dc, Bulle). Elle sera remplacée par le Riazois Laurent Chassot, 27 ans, juriste et président des Jeunes démocrates-chrétiens du canton. KP

## Une lueur d'espoir pour le Centre

**ÉGLISE RÉFORMÉE** • Grâce au nouveau directeur du Centre réformé de Charmey, le taux d'occupation a augmenté de 10%. Le synode est confiant.

Le Centre réformé de Charmey était à nouveau au cœur des débats du synode de l'Eglise évangélique réformée du canton de Fribourg. Réuni lundi à Plasselb, le synode d'automne, l'équivalent du pouvoir législatif de l'Eglise réformée, a refusé de justesse une motion de la paroisse de Fribourg concernant la mise sur pied d'une commission spéciale chargée de clarifier la mission du Centre réformé.

«Ce n'est pas le moment de remettre en question le Centre. Il faut laisser travailler les nouvelles personnes», explique Riccardo Müller, président du synode. Après trois démissions en deux ans, il a retrouvé une équipe dirigeante au complet grâce aux nominations de Hans Walther au poste de directeur (*La Liberté* du 22 août) et de Suzanna Jaeggi, animatrice à 50%.

Le synode reste optimiste, malgré les problèmes de rentabilité du Centre charmeysan qui dispose de 120 lits. «Cela pourrait être pire! C'est la tendance générale dans l'hôtellerie suisse», affirme Daniel de Roche, président du Conseil synodal. Avant d'ajouter que depuis l'arrivée du nouveau directeur en septembre, le taux d'occupation est monté de 10% pour atteindre 30 à 35%.

Pour couvrir toutes les dépenses, le synode mise cependant sur un taux d'occupation d'au moins 40%. Ces incertitudes sur l'avenir du Centre réformé ne l'ont pas empêché d'accepter à la quasi-unanimité le budget 2004, qui prévoit un total de charges d'environ 756 000 francs pour 715 000 fr. de recettes.

## ÉGALITÉ DANS LES SALAIRES

Au chapitre des propositions refusées par le synode: une autre motion de la paroisse de Fri-

bourg, stipulant le principe d'équité «à travail égal, salaire égal» pour toutes les fonctions rétribuées par les Eglises et les paroisses. «Ce n'est pas l'égalité homme-femme qui est visée mais plutôt un salaire selon la tâche et non selon sa formation, comme c'est la cas actuellement», précise Jean-Baptiste Lipp, conseiller synodal. Le législatif a jugé la proposition peu claire et l'a renvoyée à un prochain synode.

## PLUS DE RÉFORMÉS

Le budget 2004 de la caisse synodale a également été l'objet d'intenses discussions, étant donné des dépenses évaluées à quelque 1,6 mio, soit une augmentation d'environ 200 000 fr. par rapport à 2003. Selon Jean-Baptiste Lipp, les frais liés aux ministères ainsi que les contributions à des postes hors canton sont responsables de cette hausse. Sur la base du budget approuvé par le synode, les paroisses devront contribuer à la caisse à hauteur de 1,3 million de fr., soit 8,2% de plus que cette année. «C'est un budget en hausse mais équilibré. Le fait est que nous avons de plus en plus de réformés dans le canton, par conséquent nous devons payer plus à la Fédération supracantonale».

Le synode d'automne était également l'occasion de faire le point sur l'école d'Uttewil. L'établissement singinois, qui formait depuis 1929 des jeunes filles réformées à la paysannerie, a changé d'orientation cet été. Patronnée par l'Eglise évangélique réformée, l'école est devenue, par manque d'inscriptions, un atelier de formation en enseignement ménager. C'est une page qui se tourne pour le synode, qui a cessé ses subventions. STÉPHANIE SCHROETER

## EN BREF

### Les évêques partent en quête

**UNI** • Les évêques suisses invitent les fidèles à la générosité lors de la quête du premier dimanche de l'Avent en faveur de l'Université de Fribourg. Ils souhaitent «tout mettre en œuvre pour que l'action des futurs universitaires et dirigeants de notre pays soit guidée non seulement par leurs compétences professionnelles, mais également par des repères éthiques dans un esprit chrétien». Les 617 140 francs récoltés en 2002 ont été utilisés dans ce sens. 150 000 francs ont servi pour des publications scientifiques et 60 000 pour des bourses à des étudiants suisses, du tiers-monde et de l'Europe de l'Est. APIC

### S'informer avant de choisir un jeu

**CADEAUX** • Offrir un jeu pour Noël? Bonne idée, mais lequel? Les ludothécaires de Suisse romande viennent en aide à ceux et celles qui peinent à choisir le cadeau adéquat. Pendant tout le mois de novembre, quelque 120 ludothèques – dont une vingtaine dans le canton de Fribourg – tiennent à la disposition des personnes intéressées une liste comportant une sélection de jeux et de jouets sélectionnés pour leurs qualités ludiques et didactiques. Les ludothécaires ont rédigé un tableau facile à consulter où sont mentionnés le but et les atouts de chaque jeu, ainsi que son prix et la tranche d'âge auquel il est destiné. De plus, la majorité des ludothèques exposeront ces jeux qui pourront être testés par les acheteurs. L'âge moyen des utilisateurs risque de prendre un sacré coup de vieux... MJN

### Le contre-projet va plus loin que l'initiative Avanti

**PRÉCISION** • Dans les colonnes de notre édition de lundi, un papier annonçait la constitution d'un comité fribourgeois contre le contre-projet à l'initiative Avanti. Nous avons toutefois omis d'y préciser que le contre-projet des Chambres va plus loin que l'initiative Avanti. Celui-là comprend «des éléments décisifs supplémentaires», selon Christa Mutter, coprésidente du comité nouvellement constitué.

## PUBLICITÉ

Quand il faut défendre la libre entreprise, je m'adresse à Jean-Claude Cornu. Je le soutiens pour son élection au Conseil des Etats

Pour l'avenir du canton et de son économie, Fribourg doit être représenté en force au Conseil des Etats. Je voterai pour Jean-Claude Cornu qui sait s'engager pour nos PME



Bernard Sottas, industriel, Président de la Chambre de commerce

André Uebersax, Directeur de la Chambre de commerce

Conseil des Etats - Ständerat

PDC CVP

PRD FDP

Unissons nos forces

Für ein starkes Freiburg in Bern

Avec vous, nous soutenons Mit Ihnen unterstützen wir



Jean-Claude CORNU

Liste 1<sup>ou</sup> 3